

Paris, le 22 décembre 2025

AVIS AUX PORTEURS

OSTRUM EUROPE EQUITY

(Codes ISIN : Part R : FR0000977530 / Part I : FR0010767129 / Part N : FR001400Q1C9)

Nous vous informons des modifications suivantes qui vont intervenir sur votre Fonds OSTRUM EUROPE EQUITY :

1. Allègement des contraintes ESG

Votre Fonds intègre des critères extra-financiers à sa stratégie d'investissement.

Cette démarche combine une approche en amélioration de note et l'application de la politique d'exclusions sur la base de critères extra financiers (Environnementaux, Sociétaux et Gouvernementaux). A cette première phase d'exclusion, le gérant élimine 5 % des titres les plus mal notés de l'univers selon la note ESG.

Il a été décidé de supprimer cette exclusion additionnelle de 5% des titres les plus mal notés de l'univers.

2. Ajout d'un pourcentage d'alignement à la taxonomie

Le Fonds s'engagera désormais à respecter une part minimale d'investissements durables de 4% de son actif net ayant un objectif environnemental qui soient alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie.

Ces modifications entreront en vigueur le **26 décembre 2025**.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Le prospectus intégrant l'Annexe SFDR peut vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS

E-mail : clientservicingAM@natixis.com

Ces documents sont également disponibles sur le site internet : www.im.natixis.com

